

Communication au colloque de la SFER à l'ESA d'Angers, 6-7 juin 2024

Diversité et évolution des exploitations avec élevage à partir des recensements agricoles : quels enseignements pour l'analyse de la crise du secteur ?

Christophe Perrot¹, Simon Fourdin², Aymeric Le Lay², Christine Roguet³

1- Institut de l'Elevage, département Economie, Paris

2- ITAVI, pôle SocioEconomie, Paris-Rennes

3- IFIP, pôle Economie, Rennes

Introduction

Les manifestations d'agriculteurs début 2024 ont une origine multifactorielle, mais ont souvent mis en exergue des difficultés spécifiques dans le secteur de l'élevage. Avant ces démonstrations, cette spécificité sectorielle avait été pointée par de nombreux travaux et rapports publics ou privés : concertation nationale et régionale sur le Pacte et la Loi d'Orientation et d'Avenir Agricole, rapport de la cour des comptes et des ONG (FNH) sur l'élevage bovin, avis du Comité Economique, Social et Environnemental (CESE) sur l'élevage, rapports du sénat sur la compétitivité des filières agricoles et la perte de souveraineté agro alimentaire dans certains domaines, etc. Ainsi, de nombreux travaux récents démontrent les « *difficultés croissantes de natures différentes mais étroitement liées entre elles* » de l'élevage au sein de l'agriculture française et s'interrogent sur sa « *résilience environnementale et sociétale* » (Conseil Economique, Social et Environnemental, 2024).

1. Problématique

Tous les dix ans, les recensements agricoles offrent une opportunité inédite de tirer le portrait des exploitations agricoles françaises dans toute leur diversité, de constater les évolutions récentes, de s'interroger sur les signaux faibles. Parce qu'elles s'appuient sur cette enquête exhaustive, les analyses peuvent être poussées aux niveaux géographiques les plus fins (cantons, petites régions agricoles, zonages spécifiques) pour approcher au plus près les interactions socio-économiques et environnementales entre l'activité agricole et les territoires.

L'objectif de cette publication est de valoriser les analyses récentes réalisées à partir des recensements agricoles par l'Institut de l'Elevage, l'IFIP-Institut du porc et l'Institut Technique de l'Aviculture, Cuniculture, Pisciculture (ITAVI) dans le cadre du RMT FILARMONI (économie des filières agro-alimentaires) pour s'interroger sur les relations entre la diversité des exploitations françaises ayant une activité d'élevage qui reste forte, leurs degrés de spécialisation qui restent faibles et les dynamiques territoriales contrastées des productions animales et végétales.

Par rapport à leurs voisins et souvent concurrents européens, les élevages français apparaissent le plus souvent moins spécialisés et moins concentrés.

Comment ont-ils évolué sur la dernière décennie ? Les productions végétales sont-elles en train de prendre le pas sur les productions animales en France ?

2. Construction d'une typologie pour représenter la diversité des exploitations ayant de l'élevage

L'analyse réalisée au sein du RMT FILARMONI à partir des données individuelles des **199 165 exploitations ayant déclaré une activité d'élevage (herbivores et/ou granivores), soit 51% des 389 779 exploitations métropolitaines recensées en 2020**, a d'abord porté sur une modélisation et une représentation de l'extraordinaire diversité de ces exploitations avec élevage à l'aide d'une typologie d'exploitations basée sur une caractérisation :

- **des systèmes de production : combinaison (nature et proportions) des activités productives et des facteurs de production (terre, capital, travail).** Leur caractérisation permet de tenir compte des fortes différences de dimension (de cheptel, atelier ou d'exploitation) et de spécialisation (place de l'élevage).
- **des types de fonctionnement ou manières de produire et de valoriser les productions agricoles :** système élevage (combinaison des espèces et cycles de production), mode de valorisation et de commercialisation des produits, système d'alimentation ou fourrager, intensité du lien au sol (granivores) ;
- **des formes d'organisation du travail :** exploitations à temps partiel, à temps plein avec ou sans salariés permanents, formes sociétaires familiales verticales (transmission), latérales, ou non familiales associant différents coexploitants non apparentés.

Par ailleurs l'atomisation persistante des productions de viande (bovine, ovine, avicole, porcine dans une moindre mesure) ou laitière (caprine, bovine et ovine dans une moindre mesure), nécessite une stratification préalable des analyses pour distinguer les **166 997 exploitations avec atelier d'élevage significatif** (notamment en termes de volume d'activité pour les filières) **et les autres (32 168) qui détiennent quelques animaux pour diverses raisons.**

Cette analyse typologique permet d'éclairer de façon très précise l'amont des filières animales en répondant à la question « qui produit quoi, comment et où ? » en matière de lait de vache, brebis, chèvre et de produits laitiers fermiers, d'animaux maigres destinés à être engraisés en France ou à l'étranger dans d'autres exploitations, d'animaux destinés à la boucherie.

Au delà du nouvel état des lieux réalisé pour l'année 2020, la comparaison des recensements successifs dans le temps et dans l'espace permet de suivre des phénomènes territorialement de plus en plus contrastés en termes de :

- **dynamiques d'évolution des cheptels, des exploitations, et des productions animales** en concurrence entre elles pour l'utilisation des surfaces et, suite aux nouveaux rapports de prix depuis la crise alimentaire mondiale de 2007/2008, même s'ils sont très volatiles, avec les productions végétales dans les zones potentiellement labourables ;
- **dynamiques démographiques des chefs et co-exploitants**, concernés en élevage comme dans les autres productions agricoles par le vieillissement des actifs (à relier à l'évolution de

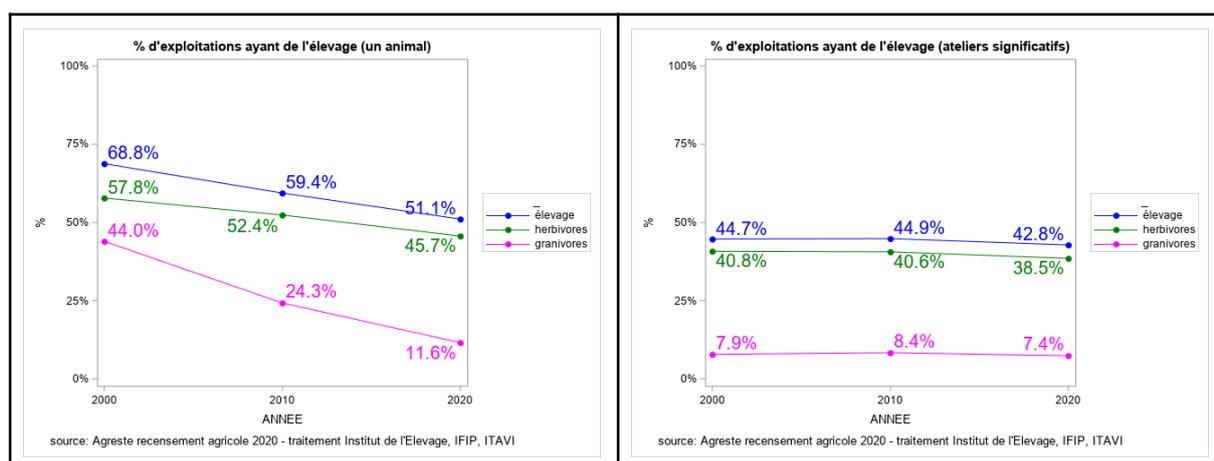
la politique d'installation depuis le début des années 1990) et par des comportements spécifiques aux déterminants économiques et sociologiques complexes qui semblent précipiter l'abandon des activités d'élevage en cours de carrière dans certaines zones (notamment l'abandon des productions laitières et porcines). Les conséquences en termes **d'emploi (non salarié et salarié, dont géré par des tiers employeurs)** dans les différents secteurs ont de plus en plus d'importance pour comprendre les dynamiques relatives puisque l'élevage semble bien en première ligne par rapport à la question du renouvellement des actifs (Depeyrot et al, 2023).

3. Résultats

3.1 Place de l'élevage dans les exploitations

Si le pourcentage d'exploitations agricoles ayant des animaux diminue (-8 points en 10 ans, cf. fig. 1), tout en restant légèrement majoritaire dans le paysage agricole (51%), c'est essentiellement à cause des exploitations gérant quelques animaux sans aucun atelier d'élevage de taille significative (cf. définition sous la figure 2), dont le nombre a été divisé par plus que deux (de 72 000 à 32 000) entre 2010 et 2020. C'est notamment dû à la disparition des basses-cours (volailles) puisque le pourcentage d'exploitations ayant des granivores est passé de 24,3% en 2010 à 11,6% en 2020. Le pourcentage d'exploitations pratiquant un élevage avec une taille d'atelier significative (qui peut néanmoins être modeste) est nettement plus stable (42,8% des exploitations en 2020, -2,1 points depuis 2010 après une parfaite stabilité entre 2000 et 2010).

Figure 1. Évolution du pourcentage d'exploitations élevant des animaux ou ayant une activité d'élevage significative.



3.2 Des élevages peu spécialisés notamment par rapport à leurs concurrents européens

Parmi les exploitations ayant en 2020 un atelier d'élevage de dimension jugée significative, les exploitations spécialisées ne sont jamais majoritaires quelle que soit la nature de cet atelier (tableau 1). Le taux d'exploitations spécialisées progresse lentement depuis 20 ans. Sur la dernière décennie, il a progressé plus nettement pour les exploitations laitières bovines (la

sortie progressive des quotas laitiers achevée en 2015 a été accompagnée d'un mouvement de croissance et de spécialisation des exploitations, notamment aux dépens des ateliers de viande bovine ou porcine associés) et pour les exploitations porcines (régression de la mixité avec les ruminants). Pour les porcs et les volailles, la part du cheptel gérée par ces exploitations spécialisées (parfois sans SAU) est nettement majoritaire mais est biaisée (sur-estimée) par la propension des éleveurs à créer ce type d'ateliers, surtout de grande taille, en tant que structure juridique autonome à côté de leurs autres activités agricoles qui est considérée comme une exploitation agricole par la statistique publique actuelle (cf. infra).

Tableau 1. Évolution du taux d'exploitations spécialisées par type d'élevage (avec atelier de taille significative).

	% d'exploitations spécialisées			% du cheptel national détenu par les exploitations spécialisées
	2000	2010	2020	2020
Volailles	37,5%	39,6%	38,3%	59%
Caprins	30,7%	37,3%	40,4%	36%
Ovins viande	37,3%	38,3%	40,8%	45%
Porcs	30,5%	39,2%	43,8%	65%
Vaches laitières	38,7%	38,3%	44,6%	42%
Vaches allaitantes	40,8%	44,3%	46,7%	55%
Ovines lait	40,7%	46,6%	50,0%	52%

Source : Agreste recensements agricoles / Traitement Institut de l'Élevage, IFIP, ITAVI

Ces exploitations spécialisées correspondent aux exploitations spécialisées en élevage (i.e. herbivores ou granivores dominants sur la figure 3) qui n'ont qu'un seul atelier animal (vaches laitières, porcs, etc) de taille significative. Le pourcentage d'exploitations est calculé par rapport à l'ensemble des exploitations ayant ce même atelier animal significatif et éventuellement d'autres ateliers animaux et végétaux. Le pourcentage de cheptel en 2020 est calculé par rapport au cheptel national (reproductrices pour les ruminants, UGB en granivores).

Le taux de spécialisation appréhendé ici est nettement plus fort que pour les OTEX dites spécialisées mais qui le sont parfois assez peu. A titre d'exemple, l'OTEX 45 dite spécialisée bovins lait regroupe 68% des exploitations laitières bovines françaises en 2020 (+4 points en 10 ans) à comparer aux 45% indiqués ci-dessus (+6 points). La classification OTEX compare désormais les Produits Bruts Standards estimés (et non plus les Marges Brutes comme avant 2010) pour les différentes productions de l'exploitation et néglige celles qui apportent moins d'un tiers du total, ce qui masque des soles significatives en grandes cultures face aux PBS générés par le lait et les granivores notamment (Perrot et al, 2015). Dans la typologie développée par les ITA animaux au sein du RMT Filarmoni, les exploitations classées en OTEX herbivores ou granivores dominants ou mixtes granivores-herbivores mais qui ont déclaré plus de 40 ha de grandes cultures représentant plus du tiers de leur SAU avec moins de 4 UGB (tous animaux) par ha de cultures si présence de granivores (double ou triple condition), ont été reclassées en polyculture-élevage.

La mixité entre les différentes formes d'élevage est encore particulièrement fréquente même si elle se réduit. L'analyse de la mixité herbivores-granivores montre que cette association est pratiquée par de nombreuses exploitations (12 200) de façon significative (en termes de taille d'atelier) en 2020, soit un producteur d'herbivores sur huit et 42% des producteurs de granivores ou assimilés. La baisse est notable par rapport à 2010 (20 300 exploitations, respectivement 1 sur 10 et 1 sur 2) et elle s'explique largement par la spécialisation des exploitations laitières bovines (-43% d'associations avec les porcs, -39% avec les volailles). L'association volailles-bovins viande (vaches allaitantes ou engraissement) est la plus importante et la plus stable. Par ailleurs, 33% des exploitations ayant significativement des ovins ou des caprins ont aussi des bovins (-3% par rapport à 2010, -7% par rapport à 2000). Le pourcentage d'exploitations laitières bovines ayant un atelier dédié à la production de viande bovine (vaches allaitantes ou engraissement de mâles) qui était stable et élevé entre 2000 et 2010 (40%), a chuté à 33% surtout à cause des activités d'engraissement (de 26 à 17%) concurrente des activités laitières en expansion lors de la sortie des quotas laitiers.

En aviculture, le développement des productions alternatives a été très marqué en production d'œufs par la diminution de la part des poules élevées en cage. Cette diminution a été amorcée dès 2012, par l'obligation réglementaire au niveau européen de remplacer les cages existantes par des cages aménagées plus respectueuses du bien-être animal. En pratique, cette décision a aussi marqué le début d'une vague de restructuration massive vers des modes de production alternatifs aux cages aménagées. Cette restructuration est soutenue par une demande de nombreux consommateurs pour ces œufs issus d'élevages alternatifs et des engagements d'opérateurs de l'aval de ne plus s'approvisionner en œufs élevés en cages aménagées à l'horizon 2020-2030.

La production de poules pondeuses en plein air est celle qui a le plus profité de ce basculement lié à l'arrêt de nombreux élevages en cage, mais les productions bio et au sol se sont également développées, dans une moindre mesure. La production d'œufs Label Rouge s'est globalement maintenue, mais reste relativement modeste dans cette filière. En volaille de chair, le Label Rouge, très largement implanté, s'est maintenu dans ses bassins historiques (Pays de la Loire, Sud-Ouest, Sud-Est).

Pour les deux filières avicoles, œufs et chair, le développement ou le maintien des productions alternatives au standard se fait principalement comme une activité connexe à d'autres activités agricoles. Les ateliers avicoles sont souvent des ateliers d'installation d'un nouvel associé dans une structure déjà existante. Cependant, 9 % des exploitations de volaille de chair (pour 18% des effectifs) sont déclarées sans SAU et entrent donc dans le décompte des structures spécialisées, tandis qu'elles sont dans la grande majorité des cas rattachées à une exploitation. Bien que difficiles à quantifier, l'existence de ces sociétés entraîne une surestimation de la spécialisation dans la filière volaille, une surestimation du nombre d'exploitations avicoles et une sous-estimation de la concentration de l'élevage avicole.

Au sein de cette mixité, la polyculture-élevage, telle que définie ci-dessus et sous la figure 3,

garde une place importante, qui évolue peu en tant que système de production tout en se déplaçant sur le territoire. La combinaison de grandes cultures, quand elle est possible, et d'élevage, est souvent plébiscitée par les éleveurs (Institut de l'Élevage, 2021), y compris dans des zones d'élevage comme le grand Ouest (figure 3). La poursuite de la croissance en surfaces des exploitations françaises avec élevage, souvent plus grandes (en SAU) que leurs homologues européennes, associée à une rareté voire une pénurie de main d'oeuvre explique l'intérêt pour ces productions de grandes cultures moins exigeantes en travail, souvent rémunératrices et qui procurent une certaine résilience économique.

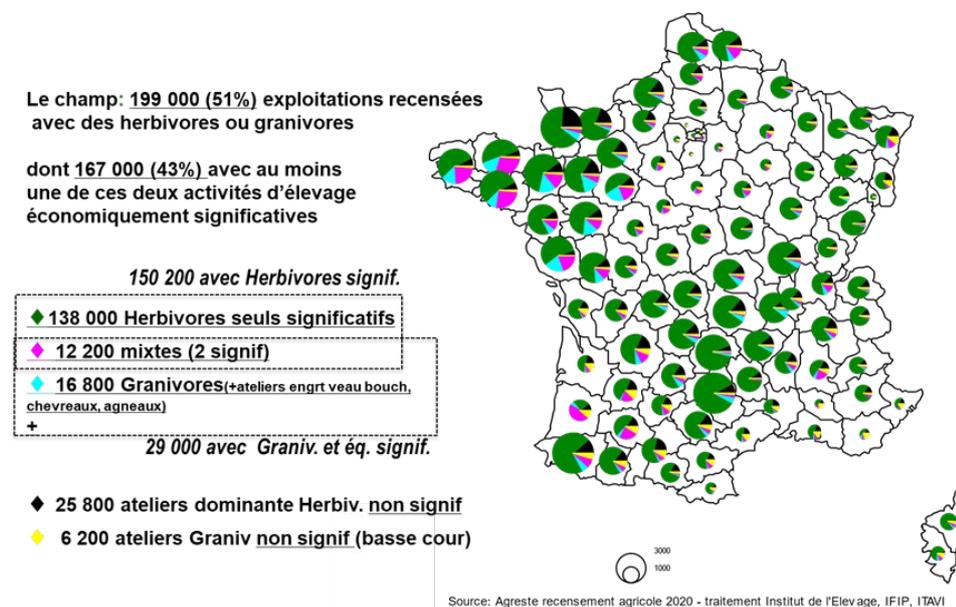
32 000 exploitations pratiquent la polyculture-élevage en 2020 contre 41 000 en 2010 (-22%). Comme en 2010, 78% pratiquent une activité d'élevage d'herbivores significative (l'activité vaches allaitantes est désormais plus représentée que les vaches laitières), 13% (+1%) une activité granivores significative (3 fois sur 4 de l'aviculture), et 9% (-1%) les deux.

Tableau 2. Évolution de la place de la polyculture-élevage dans les combinaisons de productions des exploitations avec élevage significatif.

	1988	2000	2010	2020
Nombre d'exploitations avec élevage significatif	483 000	297 000	219 000	167 000
% Grandes cultures dominantes	5,3	5,4	6,2	6,0
% Polyculture-élevage	17,3	18,9	18,8	19,4
% Herbivores dominants	64,1	62,3	61,8	62,6
% Herbivores+Granivores	6,4	4,6	3,8	2,8
% Granivores dominants	5,8	7,8	8,4	8,0
% Cultures pérennes et spéciales	1,1	1	0,9	1,2

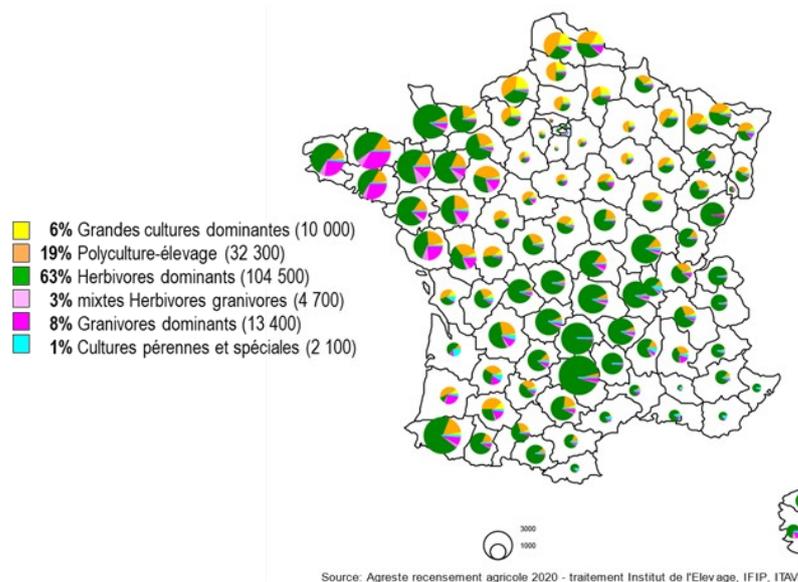
Source : Agreste recensements agricoles / Traitement Institut de l'Élevage, IFIP, ITAVI

Figure 2. Répartition des exploitations avec élevage par taille d'atelier d'élevage en 2020.



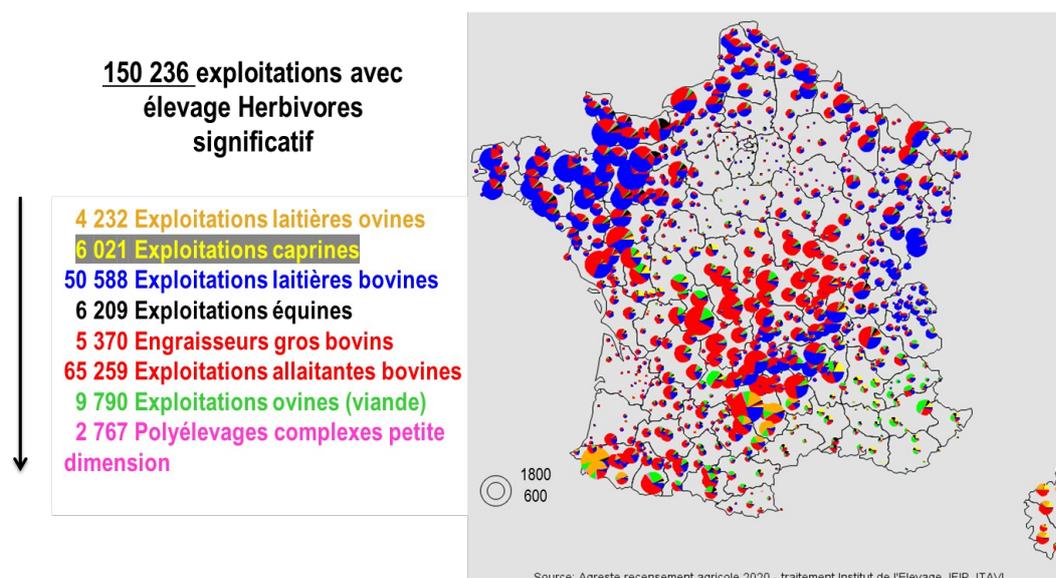
Les exploitations ayant à la fois moins de 5 vaches laitières, moins de 5 vaches allaitantes, moins de 10 chèvres, moins de 25 brebis laitières, moins de 50 brebis viande et moins de 8 UGB herbivores sont considérées comme n'ayant pas d'activité d'élevage d'herbivores significative. Les exploitations ayant à la fois moins de 20 truies, moins de 100 porcs (au total), moins de 25 veaux de boucherie (hors veaux sous la mère) à l'engrais ou places, moins de 150 chevreaux ou agneaux en ateliers d'engraissement (à partir d'achats au moins partiels) et des activités nulles ou très réduites en aviculture (volailles de chair, oeufs, lapins, palmipèdes gras) sont considérées comme n'ayant pas d'activité d'élevage granivores ou assimilées significative.

Figure 3. Répartition des exploitations avec élevage significatif par combinaison de production



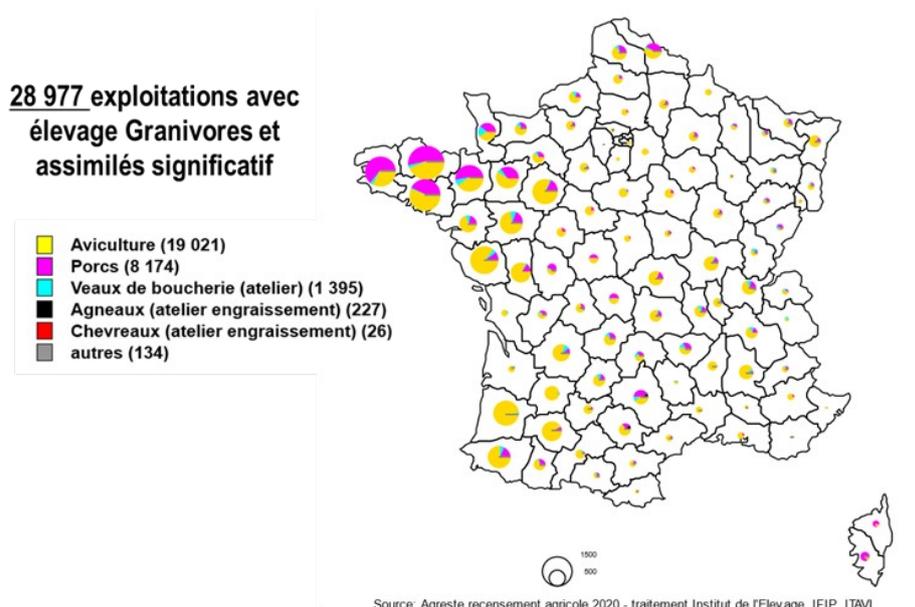
La caractérisation de la combinaison des productions agricoles vise à repérer les grands équilibres au sein de chaque exploitation entre les activités « grandes cultures » (COP et/ou cultures industrielles), élevage d'herbivores, élevage de granivores, cultures pérennes et spéciales (vignes et vergers,...). Six modalités ont été définies à partir des Orientations technico-économiques dites « générales » (OTE à 1 chiffre) et d'une correction opérée pour rectifier les effets jugés indésirables de l'utilisation des Produits Bruts Standards (cf. texte). Les exploitations classées en OTEX herbivores ou granivores dominants ou mixtes granivores-herbivores mais qui ont déclaré plus de 40 ha de grandes cultures représentant plus du tiers de leur SAU avec moins de 4 UGB (tous animaux) par ha de cultures si présence de granivores (double ou triple condition), ont été reclassées en polyculture-élevage.

Figure 4. Répartition des exploitations en fonction de la dominante de l'activité Herbivores.



Identifier la dominante pour l'activité d'élevage d'herbivores -consiste à typer cette activité en repérant la production animale qui oriente le plus le fonctionnement de l'exploitation dans son activité d'élevage. La clé typologique utilisée procède par segmentation successive en commençant par repérer la présence de production laitière qui, du fait de ses contraintes spécifiques (traite bi-quotidienne), va fortement structurer le fonctionnement quotidien, même si cette activité est minoritaire en part d'UGB. Cette clé typologique gère donc du même coup la question de la mixité entre ces activités d'élevage d'herbivores. Les exploitations mixtes (lait-viande) sont d'abord considérées comme des exploitations laitières. Lorsque plusieurs cheptels laitiers (vaches laitières, chèvres, brebis laitières) sont présents sur une exploitation (fromagers du Béarn ou de la région Rhône-Alpes, livreurs de Poitou-Charentes), en termes de typologies, une « prime » est accordée aux petits ruminants laitiers encore plus contraignants au niveau du travail.

Figure 5. Répartition des exploitations en fonction de la dominante de l'activité Granivores



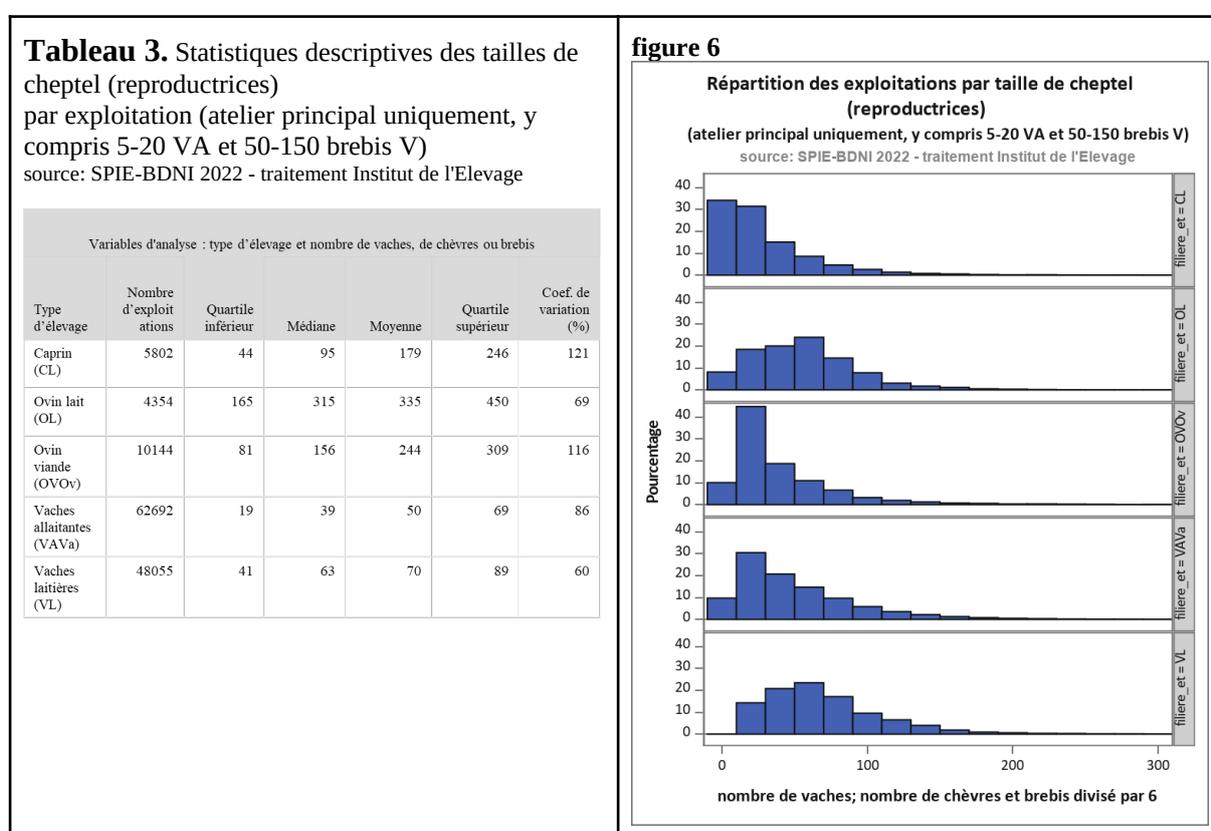
La dominante de l'activité d'élevage de granivores (auxquels sont assimilées les productions en ateliers spécifiques à partir d'achats pour les veaux de boucherie ou l'engraissement des chevreaux et agneaux) est identifiée grâce à l'analyse du Produit Brut standard de 5 types de production (aviculture-lapins compris, porcs, et ateliers d'engraissement avec achats au moins partiels de veaux de boucherie, agneaux, chevreaux). Bien que les combinaisons entre ces différentes activités soient plutôt rares, c'est l'activité qui génère le plus de Produit Brut Standard qui est considérée comme dominante.

3.3 Des élevages de tailles très diverses avec plafonnement des élevages de grande taille et absence d'élevages de très grande taille

3.3.1 Pour les élevages de ruminants

Dans le secteur des ruminants, la première caractéristique des structures d'exploitations est leur diversité, y compris en ce qui concerne les tailles de cheptel à l'installation (Perrot, 2022 et 2023; Institut de l'Élevage, 2023) notamment lorsqu'on prend en compte les installations de double actifs en bovins viande et ovins viande, ou en caprins fromagers fermiers (43 chèvres en moyenne pour les installations en individuel). La variabilité est plus faible en vaches laitières et brebis laitières.

Tableau 3 et Figure 6. Tailles moyennes des cheptels et dispersion en 2022 pour les élevages de ruminants.



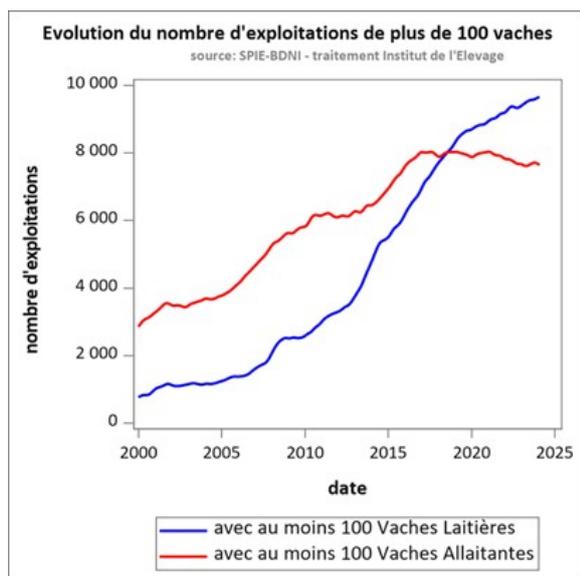
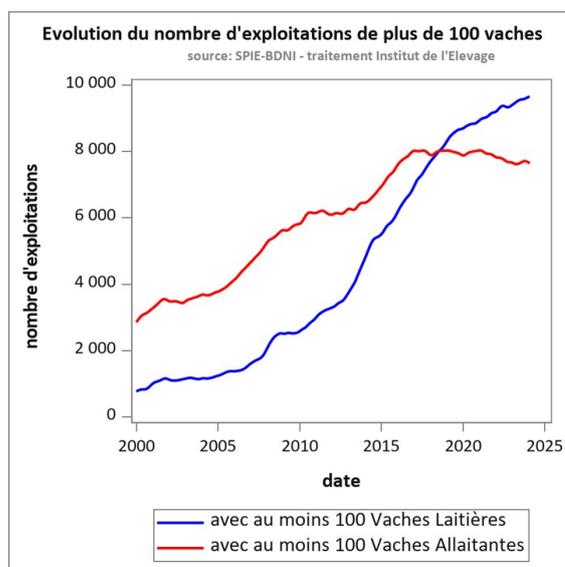


Figure 7. Evolution du nombre d'exploitations de plus de 100 vaches.

Les exploitations de plus de 100 vaches qui étaient rares en France sont apparues massivement au cours des 15 dernières années. Notamment suite à la restructuration de la production en prévision de la fin des quotas et du contrôle de l'offre en production laitière. Cette dernière période s'est notamment traduite par la fin de la pénalisation des croissances d'exploitations (prélèvement de références laitières en cas d'agrandissement important), au moins dans les zones laitières denses dans lesquelles ces quotas étaient contraignants. Les étables de plus de 100 vaches laitières élevaient

3% des vaches en 2000, 11% en 2010, 33% en 2020 et même plus de 40% fin 2023 (par un effet de concentration relative et de disparition des petites exploitations alors que que leur croissance s'est beaucoup ralentie et ne permet plus d'enrayer la décapitalisation). Depuis 2019, les candidats pour monter ce type d'exploitations se font plus rares i) pour des raisons de rentabilité et d'exigences en investissement, spécialement pour les exploitations allaitantes, ii) en raison d'une acceptabilité sociétale des "grands" élevages particulièrement faible en France après que de multiples oppositions aient réussi (fin 2020) à arrêter la "ferme des milles vaches" (Somme). Le nombre d'étables françaises de plus de 400 vaches laitières (à peine plus d'une dizaine) a baissé entre 2017-2019 et 2020-2022 avant de retrouver son niveau fin 2023, tout en restant très faible en comparaison européenne. La production laitière dans les principaux bassins de production de l'UE27 continentale (Danemark, Allemagne du Nord et de l'Est, Plaine du Pô en Italie, Espagne et dans une moindre mesure en Galice, Europe de l'Est pour des raisons historiques) est en train de se structurer autour de 6560 exploitations de 439 vaches laitières de moyenne (Perrot, 2024 d'après Eurostat, 2020). Un type d'exploitations quasiment absent des campagnes françaises (ibid.).

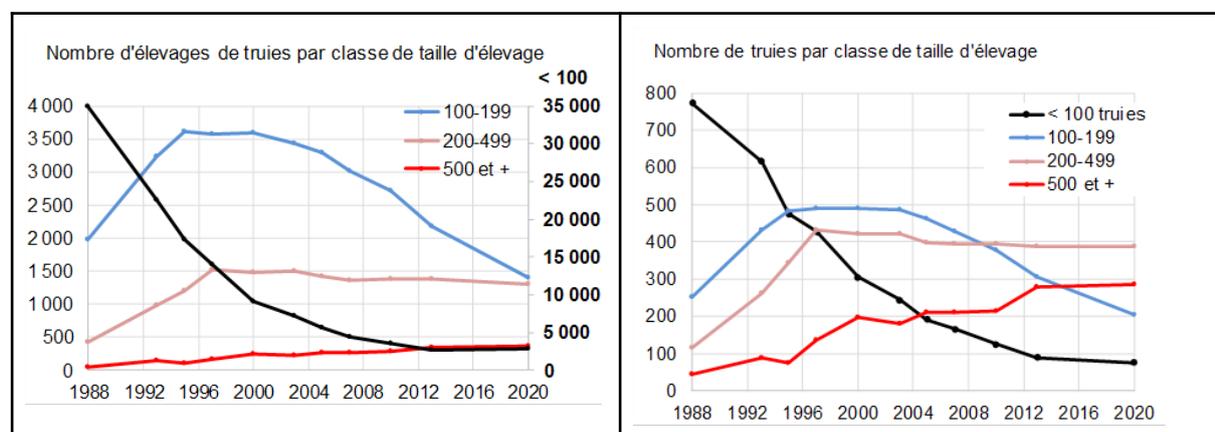


3.3.2 Pour les élevages de porcs

En porc, la quasi-totalité du cheptel était détenue en 2020 par 8 448 exploitations ayant une activité significative (plus de 100 porcs ou 20 truies), parmi lesquelles 4 426 avaient des truies, 214 truies en moyenne contre 137 en 2000. L'augmentation de cette taille moyenne au

cours du temps s'explique par la diminution exponentielle du nombre d'élevages de moins de 100 truies dont le nombre semble toutefois s'être stabilisé depuis 2013, voire ré-augmente légèrement (Graphique 3). En 2020, près de la moitié (48,5%) des élevages de truies en avaient moins de 100 (27 truies en moyenne) et ils détenaient 8,0% des truies du pays. Le nombre d'élevages de 100 à 200 truies (146 truies en moyenne en 2020) recule depuis 2000 (-60,9% entre 2000 et 2020) ; en 2020, ils représentaient 23,6% des élevages (5,3% en 2000) et 21,4% des truies (21,3% en 2000). Ces ateliers porcins se maintiennent notamment au sein d'exploitations diversifiées associant de la polyculture et/ou un atelier herbivore. Le nombre d'élevages de 200 à 500 truies (298 truies en moyenne en 2020) s'érode aussi depuis 2000 (-12,6% en 20 ans) ; en 2020, ils représentaient 21,9% des élevages (1,1% en 2000) et 40,6% des truies (9,9% en 2000). En revanche, si le nombre d'élevages de plus de 500 truies a augmenté fortement de 1988 à 2013 (multiplié par 6,2), il semble se stabiliser depuis (+1,4% sur 2013-2020) et leur taille moyenne est restée quasi-inchangée sur la période, autour de 780-800 truies. En 2020, 6,0% des élevages ont plus de 500 truies (0,2% en 1988) et ils détiennent 29,9% des truies (3,7% en 1988). Ces grandes structures, identifiées comme un des modèles d'avenir pour la production porcine française dans le projet CASDAR EPIC (Roguet et al., 2007), sont confrontées à des problématiques spécifiques de maîtrise environnementale (gestion des déjections, lavage d'air), visuelle (insertion paysagère d'une porcherie de 1 500 à 2 000 truies sur un site) et sanitaire, d'acceptation sociétale, de capitaux et de financement, de management des hommes et de transmission. Par ailleurs, en termes de logistique (un camion entier de porcs par semaine) et de gestion des ressources humaines, une taille de 500-600 truies est jugée optimale par les acteurs de terrain.

Figure 8. Evolution du nombre d'élevages et de truies par classe de taille d'élevage



Source : SSP, ESEA, RA, traitement IFIP

L'augmentation de la part des truies élevées dans les élevages de plus de 500 truies est aussi liée au développement du modèle du naissage collectif. Une maternité collective est une société qui produit des porcelets (jusqu'au sevrage, en général) pour le compte de ses associés, qui les engraisent sur leur propre exploitation. La délégation du naissage au sein d'une telle organisation répond à plusieurs problématiques, parfois simultanées, que rencontrent les producteurs de porcs : le travail (manque de main-d'œuvre, aspiration à changer les habitudes de travail), l'impact environnemental, la transmission (un atelier de

post-sevrage engraissement et des parts sociales dans une maternité) et la sécurisation de l'approvisionnement en porcelets (leur vocation initiale). Dans les régions où naissage et engraissement sont traditionnellement séparés, la disparition des naisseurs pousse en effet les engraisseurs et la filière à assurer l'approvisionnement en porcelets (quantité et qualité) en investissant dans des naissages collectifs, améliorant de surcroît le sanitaire en engraissement (mono-origine des porcelets). Dans tous les cas, l'externalisation du naissage offre aux éleveurs l'opportunité d'accroître leur capacité d'engraissement, sans procédure d'autorisation (transformation des places de truies existantes) et d'améliorer leurs performances (réaménagement des bâtiments, main-d'oeuvre spécialisée) et leur qualité de vie (temps libre). La taille de la maternité est un compromis entre les besoins en porcelets des associés plus une marge de sécurité (meilleures performances, nouvel associé), la gestion du personnel (a minima 3 salariés et 250 truies par UTH) et les contraintes environnementales (éviter le traitement du lisier qui pénaliserait le coût déjà élevé du porcelet).

A titre de comparaison, dans le nord de l'Europe, les élevages de plus de 500 truies continuent leur expansion, mais sont en général spécialisés dans le naissage (vente des porcelets ou engraissement sur un autre site). Ainsi, au Danemark et aux Pays-Bas, sur les dix dernières années, le nombre d'élevages a diminué dans toutes les classes de taille sauf les plus de 1000 truies. Plus spécifiquement, au Danemark, ce nombre a augmenté de 42% sur 2012-2022, tiré par l'augmentation du nombre d'élevages de plus de 2000 truies alors que celui des élevages de 1000 à 1999 truies était stable. En 2022, les élevages de 1000 à 1 999 truies (1 348 truies en moyenne) et de plus de 2000 truies (2 845 truies en moyenne) détenaient respectivement 35% et 21% du cheptel de truies au Danemark contre 7% et 2% en France.

3.3.3 Pour les élevages de volailles

En volailles de chair, le nombre d'exploitations avec atelier significatif recensées a baissé de 18% entre 2000 et 2010 et de 17% entre 2010 et 2020. Parmi les exploitations restantes, 68% produisent désormais du poulet qui est la seule production en croissance, tandis qu'un déclin s'observe pour les autres productions.

Les exploitations de volailles de chair les plus nombreuses sont donc les exploitations de poulets. 9 558 exploitations sont des exploitations avec un atelier de poulets de chair pour 13 612 exploitants. Le nombre d'ateliers de poulets de chair a diminué de 27% entre 2010 et 2020 mais la taille moyenne a évolué de 10% en passant de 14 657 poulets à 16 078, ce qui permet de voir les effectifs nationaux croître de 142,8 à 153,5 millions.

Ainsi, 32% du cheptel de poulet se trouvent dans les 7% d'exploitations déclarant plus de 50 000 emplacements, 33% dans les 17% exploitations déclarant entre 20 000 et 50 000 emplacements et 34% dans des exploitations déclarant entre 2 000 et 20 000 poulets. Les effectifs déclarés ici par exploitation ne permettent pas de se prononcer sur la taille de bâtiments d'élevages. Ainsi une exploitation peut déclarer 30 000 poulets élevés dans deux bâtiments de 800 m², tandis qu'une autre exploitation peut déclarer 22 000 poulets élevés dans un seul bâtiment de 1000m². Il est donc complexe d'identifier l'évolution de la taille des ateliers d'élevage à partir du recensement agricole. L'enquête bâtiment conduite par l'ITAVI

sur l'année 2020 auprès de plusieurs organisations de production, distingue une surface d'atelier moyen de 2 162 m² pour les ateliers volaille de chair standard (hors canard à rôtir) et une surface d'atelier moyen de 1 024 m² pour les ateliers volaille de chair (hors canard à rôtir) Label Rouge et Bio. (ITAVI, 2021). Cette taille d'atelier moyen traduit une évolution de la production vers des bâtiments plus grands, répondant à des nouveaux standards permettant d'assurer l'approvisionnement des outils d'abattage. Cependant, la taille des ateliers français plafonne du fait de la nécessité d'un approvisionnement échelonné des outils de transformations, d'un modèle familial qui limite les investissements possibles dans la reprise des élevages et également d'un rejet de certains projets par une partie de la société civile. Ainsi, les plus grandes exploitations françaises (222 élevages déclarent plus de 80 000 poulets et élèvent 17% des effectifs nationaux en place) restent très en deçà, en termes de dimension moyenne, des unités de production d'autres pays.

En poules pondeuses, l'évolution des tailles d'exploitations a fortement évolué du fait de la restructuration de la production induite par l'interdiction des cages non aménagées. Les exploitations déclarant entre 50 000 et 100 000 poules (principalement de poules en cages) sont passées de 160 en 2000, à 150 en 2010 et à 116 en 2020. Une partie d'entre elles ont été reprises par des exploitations de plus de 100 000 poules, dont le nombre est passé de 83 en 2000, à 107 en 2010 et 117 en 2020. Ces reprises ont souvent correspondu à des rachats de bâtiments de poules pondeuses en cages aménagées, maintenues comme tel ou convertis vers d'autres modes de production.

Une autre partie de ces élevages de 50 000 à 100 000 poules ont été convertis vers d'autres modes de production (plein air,...) sans être cédés, ce qui a entraîné une augmentation notable du nombre d'élevages de 20 000 à 50 000 poules, passé de 195 en 2010 à 341 en 2020. Le nombre d'ateliers de 5 000 à 20 000 poules a également fortement augmenté, de 865 à 1377, du fait des effets de seuils liés au cahier des charges et recommandations de la filière.

En effet, deux effets expliquent le plafonnement des tailles d'exploitation de volailles. Le premier effet est lié au développement des productions alternatives et des contraintes inhérentes : en œuf par exemple, la conversion d'un élevage cage vers un élevage plein air nécessite d'avoir du foncier disponible à proximité du bâtiment d'élevage pour assurer la surface en parcours nécessaire (4 m²/poule). Si l'on prend un exemple d'un bâtiment de 50 000 poules pondeuses en cage, que l'on souhaite convertir en élevage plein air et sans perte de production, cela nécessite pas moins de 20 hectares adossés aux bâtiments existants (50 000 x 4 = 200 000 m²), d'où la tentation de réduire sa dimension lors de la conversion. Les conversions vers les SIQO (Label Rouge, Bio) sont encore plus drastiques, au-delà des besoins en surfaces pour le parcours (4 m²/poule en bio, 5 m²/poule en LR), s'ajoutent les seuils qui limitent le nombre d'animaux par exploitation. Ainsi en Label Rouge, le nombre de pondeuses est limité par le cahier des charges à 24 000 pour un élevage (12 000 par bâtiment). En bio, la législation européenne qui s'applique ne donne qu'un nombre maximal de 3000 animaux par salle et n'indique aucune limite sur le nombre total pour une exploitation donnée. Mais en France, les interprofessions ont donné une recommandation, très largement suivie, d'un maximum de 24 000 poules bio par exploitation (12 000/bâtiment).

Le second effet, plus difficile à appréhender avec les outils statistiques actuels, est le développement de structures juridiques pour un même éleveur plutôt que l'agrandissement d'une seule exploitation (au sens du SIRET). Les contraintes de cahier des charges en SIQO (vues ci-dessus) et de réglementation environnementale, ont pour effet de limiter et de contraindre les agrandissements des sites existants. Ainsi, de nombreux éleveurs ayant déjà des bâtiments cage ou sol, ont pu créer des structures juridiques additionnelles pour pouvoir développer notamment des bâtiments plein air ou bio, qui ont connu un fort essor ces 12 dernières années.

3.3.4 Analyse transversale des degrés de concentration des cheptels dans les exploitations et évolutions.

Un outil de mesure classique de ce type de concentration est l'indice de Gini qui résume la courbe formée par le pourcentage de détenteurs (rangés par taille croissante) en abscisse et le pourcentage cumulé de leur cheptel en ordonnée. Il est compris entre 0 (situation d'égalité parfaite correspondant à la première bissectrice) et 1 (situation la plus inégalitaire, où l'ensemble du cheptel serait détenu par un seul individu). Il s'agit donc d'une mesure de concentration relative. La plus faible concentration est constatée dans le secteur bovins lait: les troupeaux de moins de 25 vaches dans lesquels ces vaches sont traitées sont rares et les très grands troupeaux (quelques centaines de vaches) le sont encore plus dans la situation française. L'indice a néanmoins légèrement progressé depuis 2010 à la faveur de la sortie progressive des quotas laitiers qui a permis la création de nombreux troupeaux de plus de 100 vaches (cf. supra). Les indices sont plus élevés dans les secteurs caprins et volailles dans lesquels cohabitent de nombreux ateliers de taille significative (les basses-cours sont exclues) mais réduite (producteurs fermiers de fromage de chèvre notamment) et un nombre significatif d'ateliers de grande taille (plus de mille chèvres par exemple). Sur la dernière période, cet indice a progressé dans tous les secteurs sauf en volailles. Néanmoins, nous venons d'expliquer pourquoi il s'agit en fait d'un calcul apparent dépendant de la structuration actuelle des statistiques agricoles disponibles qui ne consolident pas les différents sites d'élevage d'un même détenteur. Ce biais semble notable aussi pour le secteur porcin dans lequel la concentration consiste pour certains éleveurs à réaliser de la croissance externe en rachetant des sites (compte tenu des difficultés fréquemment rencontrés avec la population locale pour créer une nouvelle porcherie) qui apparaissent indépendants dans les statistiques. 20% des porcs charcutiers sont produits dans des exploitations multisites le plus souvent non consolidés.

Tableau 4. Évolution de l'indice de Gini permettant de mesurer la concentration du cheptel par type d'élevage (avec atelier de taille significative; même champ que le tableau 1 pour la spécialisation).

	Année du recensement		
	2000	2010	2020
Vaches laitières	0.298	0.292	0.321
Ovines lait	0.303	0.313	0.340

Vaches allaitantes	0.432	0.437	0.445
Ovins viande	0.420	0.448	0.452
Porcs	0.484	0.475	0.502
Caprins	0.496	0.533	0.550
Volailles	0.655	0.645	0.621

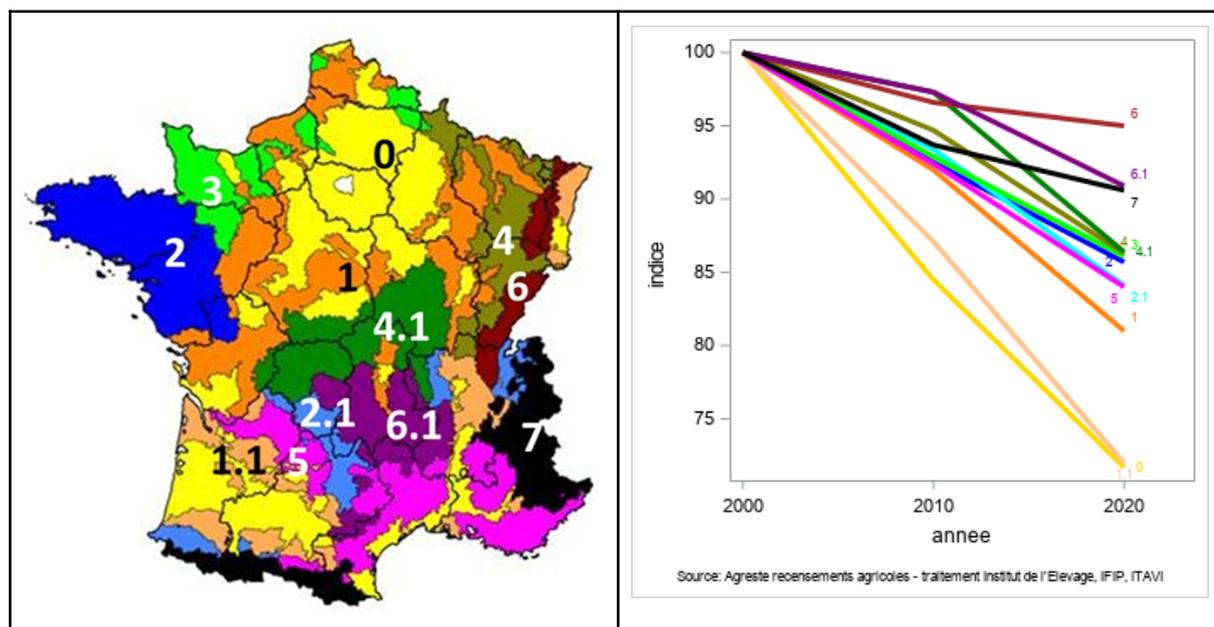
Source : Agreste recensements agricoles / Traitement Institut de l'Elevage, IFIP, ITAVI

3.4 Poursuite de la spécialisation territoriale en ruminants et délocalisation en volailles ?

L'analyse des cartes de localisation des cheptels en 2020 et des variations entre 2010 et 2020 montre des différences entre secteurs. Pour les herbivores (à x % des bovins), les variations négatives les plus fortes sont enregistrées dans les bassins Parisien et Aquitain dans lesquels la concurrence est forte avec les grandes cultures. Tandis que le système de polyculture-élevage progresse ailleurs, les zones de polyculture-élevage continuent à se vider de leur élevage, notamment bovin (lait et viande). Plus sa place relative est faible, plus l'élevage de ruminants disparaît. Par exemple, le % des ruminants français élevés dans les cantons présentant moins de 25% de SFP dans la SAU (coeur des 2 grands bassins sédimentaires, zones orientées vers les cultures pérennes) est passé de 9% en 2000, à 8% en 2010, et 7% en 2020. Dans ces zones à forte orientation vers les productions végétales, les granivores sont davantage présents et résistent mieux (19% des volailles, idem 2010, -2 point /2000; 11% des porcs en infime progression par rapport à 2000 ou 2010).

Peu de zones échappent à la réduction du cheptel de ruminants (graphique pour les ruminants; cartes pour les herbivores avec les chevaux, difficiles à analyser dans le RA2020 car le champ n'est pas le même qu'en 2010 pour les activités équinés et surtout équestres). Elle est moins prononcée dans les zones qui ont bénéficié de la fin des quotas (Bretagne, Manche, Orne, Loire-Atlantique, Nord-Pas de Calais), dans les montagnes de l'Est (Franche-Comté, Savoies) qui différencient bien leur production laitière grâce aux AOP fromagères, dans les zones difficiles dans lesquelles il n'y a pas d'alternatives agricoles à l'élevage de bovins viande (typiquement la Lozère), ou ovins (Hautes Alpes et Alpes de Haute-Provence).

Figure 9. Evolution du cheptel de ruminants (UGB) par zone d'élevage (indice 1000=2000)



En volaille de chair, la Bretagne, première région productrice de volaille (xx %), est le cœur de la production standard. Avec le développement des modes alternatifs, les Pays de la Loire continuent de voir leur part relative dans la production nationale croître et se rapprocher de plus en plus du voisin breton. La Bretagne a énormément perdu de sa production avec la fin des restitutions aux exportations en 2013. Dans les années 2010, la filière Grand Export (principalement vers l'Arabie Saoudite) représentait pour la région un volume de 250 000 tec, tombé à 80 000 tec en 2020. Les Pays de Loire, quant à eux, ont l'avantage d'avoir sur leur sol une plus grande diversité de modes de production, à côté du standard, la région est leader en Label Rouge (avec les volailles de Loué), et en Bio (40% de la production nationale). Les régions du Sud-Ouest, du Sud Est et l'Auvergne restent bien présentes également en production Label et en Bio (Nouvelle-Aquitaine pèse 26% de la production nationale en bio, derrière les Pays de Loire, tandis que les Hauts-de-France profitent de leur proximité avec la Belgique pour développer leur production de poulets et de dindes lourds, recherchés par les abattoirs d'outre-Quévrain qui contractualisent en direct avec les éleveurs nordistes (80 000 tec d'export de vif vers la Belgique depuis la France en 2020). Des régions plus mineures en production de volaille (Bourgogne-Franche-Comté et Grand Est) se développent également avec l'arrivée d'un nouvel opérateur sur la zone et devraient continuer à progresser dans les années à venir.

En pouleuse, la Bretagne est également l'épicentre de la production standard nationale avec une très grande concentration des élevages cage (code 3) du pays. Depuis la transition vers les modes de production alternatifs (code 2 "sol", code 1 "plein air", code 0 "bio"), les nouveaux ateliers de pouleuses ont tendance à émerger d'autres régions périphériques (hors Grand Ouest), et notamment dans le Nord et l'Est, à proximité de grandes métropoles, souvent dans des zones de polyculture, où l'atelier de pouleuses "plein air" ou "bio" vient par exemple conforter une exploitation céréalière.

Concernant la production de lapin, qui connaît un fort déclin depuis plusieurs décennies (-46% d'exploitations depuis le RA 2010), la production se concentre toujours un peu plus dans son cœur de zone : les Pays de Loire. La région ligérienne est ainsi passée de 28% des lapines en 2000, à 34% en 2010 pour atteindre 39% en 2020. Le département de la Vendée, à lui seul, pèse désormais 23% du cheptel de lapines national.

Pour les dynamiques territoriales concernant le cheptel porcin, des îlots de croissance d'ampleur limitée émergent dans une tendance baissière. En 2020, la Bretagne reste la première région (56,3% du cheptel porcin) devant les Pays de la Loire (11,7%) et la Basse-Normandie (4,4%). Sur 2010-2022, le cheptel a plus baissé en Bretagne, -4,3% et même -7,0% dans les Côtes d'Armor et -5,2% dans le Finistère, que hors Bretagne (-2,5%). Dans un contexte général baissier, certaines régions se démarquent par la croissance de leurs effectifs porcins. D'après les données des RA, la Haute-Normandie (1,3% du cheptel national en 2020), la Champagne-Ardenne (1,5%) et l'Alsace (+0,8%) ont vu leurs effectifs augmenter nettement entre 2010 et 2020 de 13,0%, 6,7% et 14,5% respectivement. D'après les données de BDPORC, le nombre de porcs charcutiers produits a augmenté entre 2014 et 2022 de 11,5% en Haute-Normandie, de 19,5% en Champagne-Ardenne et de 4,9% en Alsace. Cette dynamique est impulsée dans certains cas par l'accompagnement efficace, humain, technique,

économique et financier de la coopération agricole.

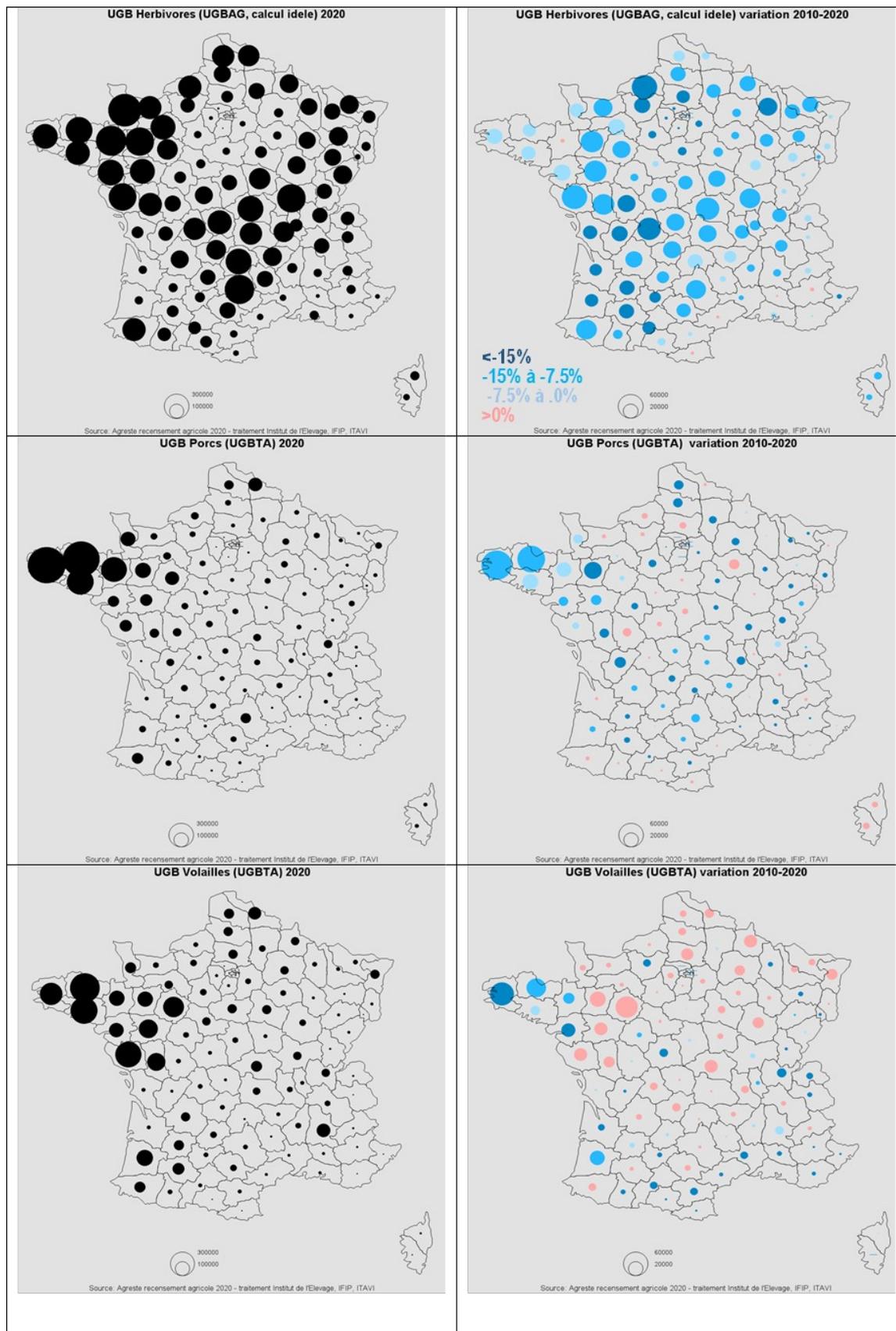
Ces dynamiques territoriales contrastées entre filières ne remettent pas en cause une différence fondamentale entre elles. En porcs et en volailles, le cheptel reste très concentré dans des bassins de production denses. Pour ces filières, la majorité du cheptel se trouve sur 5% du territoire ou moins. Le cheptel est beaucoup moins concentré en ruminants. Une tendance à la concentration est notée dans le secteur bovin (Institut de l’Elevage, 2023), alors que c’est l’inverse en ovins-caprins. Pour les vaches laitières, la concentration s’opère au profit des zones les plus denses depuis la libéralisation et la fin des quotas qui accrochait la production aux territoires. En effet, c’est le secteur, avec le secteur porcin, dans lequel les économies d’agglomération semblent les plus fortes. Cela coûte moins cher de produire et de transformer du lait en zones denses: les coûts des intrants, investissements et services spécifiques y sont moins chers en raison de la concurrence entre fournisseurs, les coûts de collecte et de transformation sont moins élevés. Les productions standards y sont donc plus compétitives.

Tableau 5. Évolution de la concentration des cheptels dans les 5% des cantons les plus denses en UGB (de chaque espèce) par ha de SAU.

en % du cheptel national de chaque secteur	Année du recensement			Localisation des cantons les plus denses (UGB/ha SAU)
	2000	2010	2020	
				peu d’évolution depuis 2000
Porcs	59,1%	61,5%	61,7%	cantons situés dans les 4 départements bretons (surtout 22 et 29) et le Nord
Volailles	50,2%	51,4%	50,9%	par ordre décroissant: Côtes d’Armor, Finistère, Morbihan, Landes, Vendée, Drôme, Sarthe
Ruminants	15,1%	15,1%	15,1%	notamment dans la Manche

Source : Agreste recensements agricoles / Traitement Institut de l’Elevage, IFIP, ITAVI

Figure 10. Répartition des animaux en 2020 et variation 2010-2020



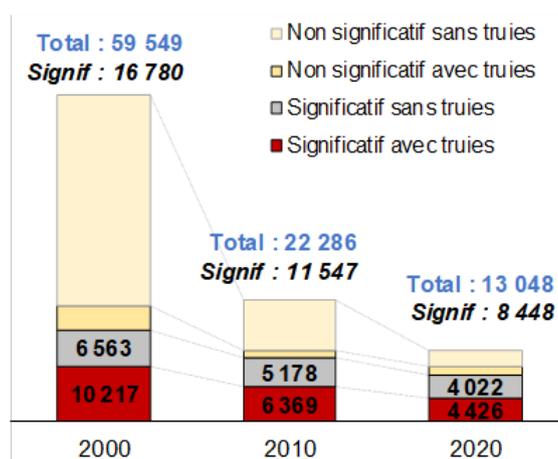
4- Discussion des résultats et enjeux par filière

4-1- Le porc

L'arrêt du naissage fait peser un risque sur l'approvisionnement en porcelets

La moitié des exploitations porcines significatives a des truies en 2020 contre 61% en 2000. En 20 ans, la France a perdu une truie sur trois. D'après les données de BDPORC, entre 2014 et 2022, le nombre de sites avec truies est passé de 5 173 à 3 826 (-26,0%) alors que le nombre de sites sans truies n'a diminué que de 10,8%. Cette évolution pose la question de l'approvisionnement en porcelets. Les raisons à l'arrêt du naissage dans des sites naisseurs-engraisseurs sont multiples : spécialisation du site en engraissement suite à son rachat, réorganisation de la production sur une exploitation multisite, volonté de lever le pied à l'approche de la retraite, de simplifier le travail et de limiter l'astreinte, manque de main-d'œuvre après le départ d'un salarié ou d'un associé, manque de performances, ou développement d'une activité de diversification ou d'une autre production animale...

Figure 11. Evolution de 2000 à 2020 du nombre d'exploitations élevant des porcs en France



Non significatif : exploitations détenant moins de 100 porcs et moins de 20 truies

Source : Agreste, SSP, Recensements agricoles 2000, 2010 et 2020, traitement IFIP

Recherche d'autonomie et de cohérence pour un système plus résilient

Depuis la flambée du prix des matières premières de 2008, un déterminant fort de l'évolution des exploitations porcines est la recherche d'autonomie sur le foncier pour le coût alimentaire et la sécurité environnementale, mais aussi en engraissement, en énergie.... Le lien au sol est aussi vu comme un moyen d'accroître l'intérêt de l'élevage à sa transmission. Cette quête d'autonomie conduit les éleveurs à accroître le foncier et fabriquer à la ferme, à arrêter la mise en pension ou la vente de porcelets, quitte à baisser le nombre de truies, à investir dans les énergies renouvelables, la transformation ou la vente directe (Roguet, 2017, Roguet *et al.* 2022). La SAU moyenne par exploitation porcine¹ est passée de 66 ha en 2000 à 83 ha en 2010 et 102 ha en 2020. Du fait de l'augmentation de la taille moyenne de l'atelier porcin de 835 à 1 450 porcs, le chargement intra-exploitation est passé de 12,7 à 14,2 porcs par ha sur la période. Dans le projet CASDAR EPIC, le modèle d'élevage de 250-300 truies avec 120-140

¹ Exploitations de plus de 100 porcs ou plus de 20 truies ayant de la SAU

hectares de foncier, un ou deux salariés, était déjà apparu comme « le plus costaud de tous » d'après les groupements de producteurs enquêtés à l'époque. En effet, la dimension humaine de 250-300 truies permet au chef d'exploitation de maîtriser l'ensemble de la gestion technico-économique de son entreprise, d'employer à plein temps un salarié et d'avoir une bonne qualité de vie (temps libre, travail diversifié). Son foncier lui procure autonomie (épandage, alimentation) et sécurité (disponibilité et prix de l'aliment, réglementation environnementale) tout en donnant une image meilleure d'une production porcine liée au sol (Roguet et al. , 2007).

Autre déterminant d'évolution, la pénurie de main-d'œuvre et le manque d'attractivité du métier conduisent les éleveurs à dimensionner leurs projets selon la taille de leur collectif de travail, voire dans certains cas à diminuer (ou arrêter) la production. Améliorer l'efficacité et des conditions de travail, entre autres pour fidéliser les salariés, conduit à moderniser les bâtiments, rationaliser le multisite, changer de conduite en bandes ou automatiser. A partir d'un certain âge², les investissements dans l'élevage dépendent de la perspective d'une reprise ou de la motivation de l'éleveur à disposer d'un outil attractif. Dans le cas contraire, certains réduisent la voilure en arrêtant le naissage, voire la production une fois les prêts remboursés.

Perspectives

Le cheptel porcin se concentre dans des exploitations de plus en plus spécialisées, sans foncier, sans autre production animale, voire sans truies. S'il peut traduire la difficulté à gérer plusieurs ateliers, ce constat, ainsi que l'essor des exploitations porcines sans aucune SAU³, soulève surtout la question de la séparation des ateliers productifs dans des structures juridiques différentes que les statistiques publiques ne permettent pas d'appréhender. La reconstitution des unités fonctionnelles de production reste un objectif pour mieux appréhender le maintien de la polyvalence des exploitations porcines en France et ses atouts.

Au-delà des tendances à la concentration et la spécialisation des exploitations porcines, une grande diversité perdure en France, d'activité et de taille d'ateliers porcins, de combinaisons de productions, de collectifs de travail, de profils d'éleveurs en termes d'envies, de capacités et de finalités. Il ressort en effet d'enquêtes de terrain qu'il n'y a pas de modèle idéal d'élevage, pas de modèle unique, l'important étant, pour les professionnels enquêtés, « *la cohérence du système* ». Face au besoin de renouvellement des actifs, cette diversité constitue un levier d'attractivité, chacun pouvant trouver un modèle à sa mesure et selon ses envies.

Le modèle de production porcine naisseur-engraisseur, qui distingue la France de ses voisins européens, à l'échelle nationale (la France importe et exporte très peu d'animaux vivants) et des exploitations (44% des sites d'élevage porcin pratiquent le naissage et l'engraissement mais ils détiennent 80% des truies et plus de 60% des porcs à l'engrais) devrait rester

² L'âge moyen des chefs d'exploitation porcine est de 48,8 ans en 2020 contre 41,8 ans en 2000 ; un tiers des porcs sont détenus par un chef d'exploitation de 55 ans et plus contre 7% en 2000.

³ La part des exploitations déclarant un SAU nulle a augmenté de 1,6% pour 9,2% du cheptel porcin en 2000 à 7,5% des exploitations pour 17,0% du cheptel porcin en 2020. La part élevée des porcs dans des exploitations sans aucune SAU dans des régions céréalières comme la Franche-Comté (66%), Champagne-Ardenne (50%) ou Poitou-Charentes (38%) suggère une séparation des ateliers animaux et végétaux des exploitations dans des structures juridiques distinctes.

prédominant, tout en évoluant vers un essor des exploitations de naissance collective alimentant les sites d'engraissement des éleveurs associés. Bien qu'elle apparaisse plus souvent subie que choisie (contraintes d'organisation du travail, de suivi des animaux, de déplacement, de coûts...), l'organisation de la production en multisites perdurera pour différentes raisons : amortir le coût du nouveau site acheté, éviter la procédure d'autorisation pour agrandir le site principal, accroître la dimension économique de l'entreprise sans heurter l'opinion publique avec une taille d'élevage à laquelle elle peut ne pas adhérer.

Les aspirations des jeunes générations d'éleveurs, à plus de temps libre, plus de sécurité et une meilleure acceptation par la société, conduisent au développement des formes associatives, de la contractualisation voire de l'intégration et des démarches de différenciation qui font évoluer leurs pratiques.

La production porcine est à la croisée des chemins, entre un constat pessimiste d'éleveurs sans repreneurs et de porcheries vétustes, et un constat optimiste d'éleveurs motivés qui investissent dans le volume, en agrandissant leur site ou leur entreprise et/ou dans la valeur, en investissant dans la transformation, la vente directe, des modes d'élevage alternatifs, des énergies renouvelables... Les principaux enjeux pour demain pour les exploitations porcines sont la transmission, le renouvellement des actifs, l'attractivité du métier et l'acceptation par la société. Les risques portent sur l'approvisionnement en porcelets du fait de la baisse continue du nombre de truies qui pourrait s'accroître avec la pénurie de main d'œuvre, la recherche d'autonomie en matière de naissance et d'engraissement et l'interdiction des cages de gestation. La solution qui se dessine est le recours à des maternités collectives, accompagnées par les organisations de producteurs, et peut-être l'importation de porcelets qui est repartie à la hausse, mais à un niveau très bas. Concernant l'engraissement, si la croissance de la production de porcs charcutiers par les naisseurs-engraisseurs et les gains de performances ne compensent plus les cessations d'activité, face au manque de candidats à l'installation en porc ou à la création d'un atelier porcin dans une exploitation, qui investira dans l'activité ? La question est posée.

4-2- Un modèle d'aviculture familiale rationalisée mais contrainte et concurrencée

Plusieurs problématiques rencontrées par la filière porcine affectent également les élevages avicoles. L'agriculture familiale où le chef d'exploitation maîtrise l'ensemble de la gestion technico-économique de son entreprise, détient l'ensemble des capitaux et parvient à conserver une bonne qualité de vie par une organisation du travail rationalisée et la possibilité économique de recruter un salarié s'est imposé comme le modèle d'élevage avicole à atteindre dans les filières affiliées aux organisations de production. Cet objectif reste souvent contraint par les difficultés de recrutement de salariés au sein de l'exploitation, mais également de recrutement de salariés chez les prestataires en charge de l'enlèvement des volailles et autres tâches désormais spécialisées et externalisées. Cette rationalisation du travail est désormais déterminante pour la transmissibilité de l'exploitation. Or, avec 21% des exploitants avicoles recensés en 2020 ayant plus de 60 ans, l'enjeu du renouvellement du travail sur l'atelier avicole par un éleveur chef d'exploitation ou par un salarié responsable de site sera déterminant dans le maintien en production de nombreux bâtiments.

En parallèle, comme en porc, le dimensionnement d'un projet avicole correspond de moins en moins à un optimum économique, mais est notamment contraint par la disponibilité du travail et l'accès au capital nécessaires à la reprise ou à l'investissement. Les oppositions publiques aux projets de nouveaux bâtiments sont également un frein difficile à quantifier. Dans le même temps, ces oppositions sont vecteur d'incompréhension pour une partie de la profession qui se voit concurrencée par des importations intra et extra-européenne issues d'une agriculture de ferme fondée sur des sites de production de grande dimension et des capitaux investis par des tiers ne travaillant pas sur l'exploitation. L'agriculture de ferme représente à la fois une concurrence de court terme pour les produits français, mais également un horizon possible à moyen et long terme pour une partie de la production de l'hexagone, puisqu'elle sera en position de force pour la reprise des bâtiments d'élevage.

Pourtant depuis 2010, on observe, à contre courant de la très grande majorité des productions agricoles, une évolution positive du nombre d'exploitations détenant des volailles (chair, œufs, palmipèdes gras, lapins). Le nombre d'aviculteurs recensés a ainsi progressé de 10 % en 10 ans. Mais cette progression cache en réalité une diversité de situations selon les différentes filières avicoles.

Volailles de chair (focus poulet)

Au-delà des enjeux communs aux autres filières, les élevages de volailles de chair font face à l'évolution de la demande qui à la fois s'appauvrit en termes d'espèces (le poulet est la seule viande dont la consommation croît) mais est de plus en plus diversifiée dans les cahiers des charges et les modes de consommation (multiplicité des allégations liées au bien-être animal, croissance de la restauration hors domicile et des plats préparés...). Certains cahiers des charges de conduite d'élevage étant spécifiques à certains débouchés, si un débouché se tarit, les élevages qui l'alimentent se trouvent contraints dans la valorisation de leurs investissements. L'inflation de 2022 et 2023 a ainsi eu un très fort impact sur la consommation des volailles sous SIQO.

Lapins

La restructuration existe aussi en production cunicole où la part des élevages de plus de 500 lapines est passée de 43% des ateliers en 2010 à 53% en 2020 (dont une évolution encore plus marquée en atelier de plus de 1000 lapines qui sont passées de 9% à 14%). La baisse de production a été très forte sur cette filière : le cheptel qui était de 1,37 millions de lapines en 2010 a atteint 423 000 en 2020 pour un total de 754 exploitations. L'enjeu de l'attractivité du métier est particulièrement critique pour le maintien de cette filière.

Pondeuses

Soumise aux mêmes enjeux que les autres filières avicoles, la filière pondeuse reste cependant la production animale la plus préservée par le vieillissement de ses éleveurs. 5423 exploitants sont en charge de 3 402 exploitations hébergeant environ 48 millions de poules pondeuses. Seuls 9 % de ces exploitants sont âgés de plus de 60 ans en 2020. Cette évolution s'explique par des vagues d'installations (précédemment décrites) plus récentes que pour les autres

productions avec le développement des modes de production alternatifs à la cage, et sur des ateliers de plus petites dimensions. Ce sont les élevages de poules pondeuses récents qui sont à l'origine de la croissance du nombre d'aviculteurs recensés.

Cependant, le vieillissement n'épargne pas tous les éleveurs de poules pondeuses. Il y a un enjeu de reprise des élevages en Code 3 (cages aménagées) et en Code 2 (sol) avec respectivement 18 % et 14 % d'exploitants de plus de 60 ans, dont la plupart ont amorti leur bâtiment d'élevage et dont beaucoup n'ont pas réinvesti pour la transmission de leur outil. Pourtant, les 250 élevages de poules pondeuses en cages aménagées ont une importance capitale dans la capacité de la production française à répondre au marché français. La cessation de l'activité d'un seul bâtiment de 80 000 emplacements entraînera un déficit d'offre de 24 millions d'œufs sur un an (soit la consommation annuelle d'environ 50 000 ménages) qui justifiera pour certains opérateurs de l'aval un approvisionnement de fournisseurs au-delà des frontières. D'autant que ces élevages en Code 3 fournissent en grande partie les produits transformés, pour lesquels les consommateurs sont moins attentifs à l'origine et aux modes d'élevages. Bien que des élevages familiaux de poules pondeuses Code 3 se maintiennent en Europe, c'est en premier lieu les opérateurs affiliés à une agriculture de firme qui sont en mesure de démarcher des contrats et de profiter d'un déficit de production en France.

Foie gras

D'après le recensement agricole de 2020, environ 6 000 exploitants sont en charge des 4 000 exploitations associées au foie gras de canard, et d'oie dans une moindre mesure. La filière foie gras fait face à une baisse de la demande qui provient d'une évolution de la perception du gavage de la part d'une partie des consommateurs français, mais surtout des certains marchés d'export qui en interdisent la consommation. Mais ces dernières années, c'est surtout au niveau de l'offre et de la production que s'est trouvé l'enjeu pour la filière française, puisque l'influenza aviaire a fortement perturbé les mises en place des palmipèdes. Le pari d'une solution vaccinale semble à ce jour faire ses preuves, et c'est donc un autre enjeu, plus structurel, qui pèse sur la filière : le vieillissement. Environ 52% des éleveurs de canards prêt-à-engraisser et engraisés recensés en 2020 avaient plus de 50 ans. Dans ces conditions, il est peu probable que l'ensemble des outils de production soient repris, même suivant des modèles d'agriculture de firme.

4-3- Les ruminants

Par rapport au secteur porcin, dans lequel la diversité est réduite (forte chute des détenteurs sans élevage significatif, baisse et concentration du naissage, concentration territoriale maximale), le secteur de la volaille apparaît le plus hétérogène ou divers en termes de taille d'ateliers, même en se limitant aux ateliers de taille significative (cf. supra indices de Gini) du fait de la présence de petits mais aussi de grands ateliers, correspondant à des modes de production voire de commercialisation différents. La diversité du secteur des ruminants provient en bonne partie d'un lien au sol particulier, notamment dans les conditions françaises dans lesquelles l'autonomie des systèmes d'alimentation, basés sur une production fourragère, sont plus forts qu'ailleurs et les niveaux de complémentation plus faibles. Le potentiel

fourrager, l'implantation de l'industrie de première transformation, les aires d'appellation des produits sous AOP, expliquent largement la géographie de l'élevage de ruminants. Gros utilisateur de surfaces, rien que pour la Superficie Fourragère Principale (en dehors des céréales intra consommées ou transformées), 47,3% de la SAU française de 2020 (contre 46,5% en 2010, et 46,7% en 2010). Et ce malgré une chute importante du cheptel (Institut de l'Élevage, 2023). L'adaptation au changement climatique par réduction du chargement dans les exploitations allaitantes (tombé à un très bas 1,08 UGB/ha SFP en 2020) et le retrait d'un million d'hectares d'herbe du champ de l'élevage expliquent ce paradoxe (ibid.).

Souffrant d'un déficit chronique de rentabilité relative par rapport aux autres productions (végétales, mais aussi granivores), l'élevage de ruminants est concurrencé sur l'utilisation de ces surfaces ce qui conduit à une concentration du cheptel laitier dans les principaux bassins de productions, y compris en montagne avec des produits sous appellation, une déprise laitière dans nombre de zones de polyculture-élevage. Et pour l'élevage de vaches allaitantes, encore davantage pénalisé sur la rentabilité relative et l'immobilisation de capitaux, à un repli dans le grand bassin allaitant (Massif central) dans lequel les alternatives agricoles sont plus rares.

La nature du travail mobilisé dans les exploitations avec élevage de ruminants (14% de main d'oeuvre salariée, contre $\frac{1}{4}$ en volailles, $\frac{1}{3}$ en porcs et 47% pour les exploitations sans animaux qui ordonnent par ailleurs 74% du volume de travail exercé par des prestataires; source: AGreste recensement agricole 2020 - traitement Institut de l'Élevage) explique par ailleurs que ces élevages soient en première ligne par rapport à la question du renouvellement des actifs. Le cœur des activités de ces élevages (traite, soins aux animaux, y compris alimentation sauf exception) ne se délègue pas. Le secteur manque d'attractivité pour les salariés en raison de niveaux de salaires vraiment plus faibles (Depeyrot et al., 2023). Le travail repose donc très largement sur les travailleurs familiaux non salariés, principalement chef et coexploitants aujourd'hui. Compte tenu de l'astreinte et de la pénibilité du travail dans le secteur laitier bovin, celui-ci présente les fins de carrière les plus courtes (les éleveurs dépassent difficilement 60 ans) et le plus faible taux de remplacement des départs (à peine 40% d'après la MSA). Les exploitations bovines viande spécialisées (autour de 50%) font à peine mieux en raison des conditions d'entrée difficiles pour les installations Hors cadre familial dont le niveau est au plus bas dans ce secteur (CNE, 2023). Le taux de remplacement apparent des départs dans le secteur porcin est aussi de l'ordre de 50% mais il est aveugle quant à la restructuration en grappes de sites décrite ci-dessus.

Les secteurs ovin lait et viande, et caprin se distinguent par des taux de remplacement des départs supérieurs à 90% et même 100% pour le secteur caprin. Ce sont des secteurs beaucoup plus attractifs et accessibles (40% des fromagers fermiers caprins de 2020 s'étaient installés depuis 2010, un taux doublé par rapport aux autres secteurs de l'élevage), même si la rentabilité moyenne est assez basse, qui attirent des candidats non issus du milieu agricole qui s'installent hors cadre familial. Pour autant ces nouveaux producteurs s'installent souvent avec des dimensions économiques faibles et proposent peu voire pas du tout de produits pour faire tourner des filières longues.

Par rapport au débat protéiforme en cours sur le « renouvellement », tour à tour des

générations, des actifs, de la production (en nature et en volume), voire des modèles de production. Le secteur de l'élevage des ruminants est spécialement concerné par un double décalage:

- entre les souhaits des nombreux « candidats à l'installation » et l'offre de fermes à reprendre. Typiquement des fermes bovines de grande dimension, avec un coût d'entrée élevé, pour une rentabilité faible en bovins viande. Et souvent (dans 70% des cas en bovins lait), pour une place d'associé à prendre dans un collectif de travail qui ne permet pas aux candidats de développer leur propre projet tout en étant leur propre patron (les deux motivations qui reviennent le plus souvent).
- entre la nature des projets agricoles des installés récents (qui privilégient l'agriculture biologique, les circuits courts, les petites exploitations en ovins-caprins) et les attentes des filières longues (bovins lait, viande, et ovins viande notamment) pour approvisionner les outils de transformation, alimenter la population française, voire exporter.

Conclusion

Avec la montée en puissance des bases de données (BDNI, MSA, enquêtes ITAVI,...) et de leur accessibilité, le recensement agricole n'a plus le monopole de l'information statistique pour éclairer la transformation des secteurs productifs en agriculture. Mais il reste incontournable pour tirer tous les 10 ans un portrait à 360° des exploitations qui contribuent aux différentes productions animales dans toute leur diversité.

Le protocole du recensement agricole 2020 et la conception même des statistiques agricoles publiques concernant les "exploitations" agricoles présentent des limites pour analyser des phénomènes émergents.

Le développement de l'emploi agricole salarié géré par des tiers employeurs et non plus par les exploitants, en forte croissance (CGAAER, 2021), ne peut être analysé avec précision car les questions quantitatives n'ont été posé qu'à un échantillon d'exploitations dont les résultats extrapolés ne permettent pas un rapprochement aisé avec les résultats exhaustifs: le volume total de main d'oeuvre *avec* externalisation extrapolé à partir de l'échantillon donne un volume inférieur au volume de travail *sans* externalisation du questionnaire complet.

Comme signalé à de nombreuses reprises dans ce texte, la "siretisation" des enquêtes statistiques actuelles (un SIRET = une enquête) ne permet pas de consolider les exploitations fonctionnelles, qui peuvent loger des activités (atelier avicole ou porcin) voire des fonctions dans des structures juridiques séparées (une ETA en propre pour optimiser l'utilisation du matériel agricole entre plusieurs structures pilotés par le même chef ou collectif; un groupement d'employeur en propre pour utiliser ce matériel dans ces différentes exploitations/sites). Cette pratique ne permet pas non plus de reconstituer les exploitations multi sites et la concentration externe en grappes de sociétés.

Ce faisant, **le recensement agricole tel que pratiqué en 2020:**

- **sous-estime la concentration des exploitations ou de la production**
- **sur-estime la spécialisation des exploitations qui peuvent avoir intérêt à séparer leurs activités.** Cette sur-estimation de la spécialisation des exploitations est également due au passage des MBS aux PBS pour les OTEX qui minimise la place agronomique de la sole céréalière en particulier dans les exploitations avec élevage laitier ou granivores et donc sous-estime la place de la polyculture-élevage qui reste un pilier de l'agriculture française plebiscité par des nombreux agriculteurs de plaine au moment de leur affiliation (déclarative) à la MSA.

L'accès aux données du recensement agricole pour l'Institut de l'Élevage, l'IFIP, l'ITAVI a été réalisé au sein des environnements sécurisés du Centre d'accès sécurisé aux données – CASD (Réf. ANR-10-EQPX-17

Bibliographie

Bouzidi M. et Le Lay A., 2021. Évolutions du parc de bâtiments de production de volailles de chair . Enquête Bâtiment - Résultats 2020.

Conseil Economique, Social et Environnemental, 2024. Relever les défis de l'élevage français pour assurer sa pérennité. Avis sur proposition de la commission Territoires, agriculture et alimentation. Rapporteuses : Anne-Claire Vial, Marie-Noëlle Orain.

Depeyrot J.-N., Parmentier M., Perrot, C 2023. Élevage de ruminants : vers une pénurie de main-d'œuvre ?. [*INRAE Productions Animales*, 36\(1\), 18 p.](#)

Institut de l'Élevage, 2023. L'élevage bovin viande au recensement agricole 2020: diversité, spécificités, évolutions.. [*Synthèse de l'étude pour INTERBEV*, 4 p.](#)

Institut de l'Élevage, 2021. Où vont les vaches allaitantes: évolutions démographiques des éleveurs, trajectoires d'exploitations et dynamiques territoriales. [*Synthèse de l'étude pour INTERBEV*, 5 p.](#)

Institut de l'Élevage, 2023. L'élevage bovin viande au recensement agricole 2020: diversité, spécificités, évolutions.. [*Synthèse de l'étude pour INTERBEV*, 4 p.](#)

Institut de l'Élevage, 2023. Viande bovine en France : chronique d'une érosion depuis 2010. [*Dossier économie de l'élevage*, 535, 31 p.](#)

Le Lay A. et Fourdin S., 2024. L'aviculture face au vieillissement des exploitants agricoles - Le Marteau et l'Emplume : l'aviculture entre recomposition et vieillissement. Journées de la Recherche Avicole, 814-818.

Perrot C., Gallot S., Roguet C., 2015. Evolution de l'élevage français métropolitain au travers des recensements agricoles. Les exploitations se spécialisent moins que les territoires. [*Actes du colloque de la Société Française d'Économie Rurale « Structures d'exploitation et exercice de l'activité agricole :Continuités, changements ou ruptures? » 12-13 février 2015 Rennes, France.*](#)

Perrot C., 2022. Le secteur ovins viande remplace mieux ses actifs que ses agneaux. [*10èmes Journées Techniques Ovines, Gramat, 11 octobre 2022*](#)

Perrot C., 2023. Dynamisme de la transformation laitière fermière: une exception démographique dans l'agriculture française. Communication in [*webinaire Qualainoy*](#), 18/12/2023.

Perrot, 2024. Europe de l'Ouest, un développement des très grands troupeaux souvent contrarié par les citoyens et les pouvoirs publics. [Communication à l'Académie d'agriculture de France, séance grands troupeaux laitiers, 5 juin 2024.](#)

Roguet C., Massabie P. Ramonet Y., Rieu M., 2009. Les élevages porcins de demain vus par les acteurs de terrain. Journées Rech. Porcine, 41, 285-290.

Roguet C., 2017. Evolution des modèles d'exploitations porcines en France sous l'effet des contraintes économiques et réglementaires depuis 2008. Journées Rech. Porcine, 49, 277-282.

Roguet C., Lecuyer B., Le Clerc L., 2022. Trajectoires individuelles d'évolution des élevages de porcs en France : mécanismes, déterminants et perspectives de la concentration structurelle. Journées Rech. Porcine, 54, 43-48.

Roguet C., 2022. Concentration structurelle de l'élevage porcin : un site sur huit a disparu en six ans en France. Synthèse du mois. Baromètre porc de l'ifip – octobre 2022.

Roguet C., 2023. Evolution, diversité et typologie des exploitations porcines en France : enseignements du recensement agricole de 2020, comparaison aux recensements de 2010 et 2020. Journées Rech. Porcine, 55, 1-6.